Guide d'adaptation recommandé PureVision®2 pour Presbytes

CRITÈRES DE RECRUTEMENT DES PORTEURS

- Une bonne motivation et des attentes réalistes
- Astigmatisme réfractif ne dépassant pas 1,00D

ADAPTATION

1. **Recherche de la réfraction lunettes de loin et de l'addition**
2. **Déterminer l'œil préféré en vision de loin**
   L'œil préféré de loin sera celui le plus gêné avec un verre de +0,75D
3. **Choix des lentilles**
   Sélectionnez la lentille à partir de la correction de loin précédemment déterminée
   Effectuez l'équivalent sphérique et tenir compte de la distance verre-œil, si nécessaire

Sélection des profils d'addition

ADDITION LUNETTES	POUR LES 2 YEUX
+0,75D à +1,50D	Addition LOW
+1,75D à +2,50D	Addition HIGH

Pour optimiser la vision de loin

Si le porteur est équipé de 2 lentilles avec addition LOW

	ŒIL PRÉFÉRÉ EN VISION DE LOIN	
AJUSTEMENT 1	Ajouter -0,25D par palier de -0,25D	à l'aide d'un biface et vérifier la vision de près
AJUSTEMENT 2	Poser une lentille PureVision®2 Sphérique	en conservant la vision de loin initialement trouvée

Si le porteur est équipé de 2 lentilles avec addition HIGH

	ŒIL PRÉFÉRÉ EN VISION DE LOIN	
AJUSTEMENT 1	Ajouter -0,25D par palier de -0,25D	à l'aide d'un biface et vérifier la vision de près
AJUSTEMENT 2	Poser une lentille PureVision®2 pour Presbytes addition LOW	en conservant la vision de loin initialement trouvée

Pour optimiser la vision de près

Si le porteur est équipé de 2 lentilles avec addition LOW

	ŒIL PRÉFÉRÉ EN VISION DE PRÈS	
AJUSTEMENT 1	Ajouter +0,25D par palier de +0,25D	à l'aide d'un biface et vérifier la vision de loin
AJUSTEMENT 2	Poser une lentille PureVision®2 pour Presbytes addition HIGH	en conservant la vision de loin initialement trouvée

Si le porteur est équipé de 2 lentilles avec addition HIGH

	ŒIL PRÉFÉRÉ EN VISION DE PRÈS	
AJUSTEMENT 1	Ajouter +0,25D par palier de +0,25D	à l'aide d'un biface et vérifier la vision de loin

1. Analyse basée sur l'utilisation d'un capteur de front d'onde – aberromètre Hartmann-Shack – qui permet de dresser une cartographie de la puissance d'une lentille de contact de part et d'autre de son centre. Plus de 6 000 mesures individuelles effectuées sur les 6 mm centraux d'une lentille de contact ont été enregistrées et reportées sous forme d'une courbe qui représente les valeurs de puissance mesurées en fonction de la distance radiale à partir du centre de la lentille.

Mars 2013 - © Bausch & Lomb Incorporated. ®/™ sont des marques déposées de Bausch & Lomb Incorporated. Les lentilles de contact souples mensuelles PureVision®2 pour Presbytes sont des Dispositifs Médicaux fabriqués par Bausch & Lomb Incorporated USA. Ces Dispositifs Médicaux de classe II a sont des produits de santé réglementés qui portent le marquage CE0050 dont l'évaluation de conformité a été établie par l'organisme habilité NSAI. Ces lentilles de contact corrigent les amétropies. Pour recommander à vos porteurs une utilisation correcte et sécuritaire des lentilles et leur confirmer la durée de port ainsi que la période de renouvellement, veuillez vérifier les instructions figurant sur la notice mise à disposition. Ces dispositifs médicaux ne sont pas pris en charge par les organismes publics d'assurance maladie, excepté dans les indications suivantes : kératocône, astigmatisme irrégulier, myopie supérieure ou égale à 8 dioptries, aphakie, anisométropie à 3 dioptries non corrigeables par des lunettes, strabisme accommodatif. Biotrue® est un Dispositif Médical fabriqué par Bausch & Lomb Incorporated USA. Ce Dispositif Médical de classe II b est un produit de santé réglementé qui porte le marquage CE dont l'évaluation de conformité a été établie par l'organisme habilité NSAI. Biotrue® est une solution destinée à l'entretien des lentilles de contact qui permet de les nettoyer et les décontaminer. Pour recommander à vos porteurs une utilisation correcte et sécuritaire du produit et les informer de son mode d'emploi, veuillez vérifier les instructions figurant sur l'emballage et la notice mise à disposition. Ce dispositif médical n'est pas pris en charge par les organismes publics d'assurance maladie. Identification : 13/03/BAUSCH&LVC/PM/006.

CE 0050

BAUSCH + LOMB